

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 00468

Numéro SIREN : 478 472 574

Nom ou dénomination : OLENNA

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 2560

Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/2560

Type d'acte : Ordonnance du président

Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Déposant :

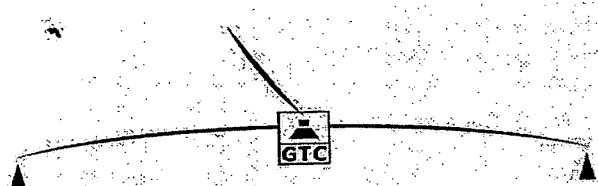
Nom/dénomination : OLENNNA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 478 472 574

N° gestion : 2004 B 00468





GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
de BESANCON
YYYYYYYYYYYY
Maîtres François BORON & Alain PIERRAT
Greffiers associés

ORDONNANCE

2019001336
201900137

Nous, Pierre BOURGEOIS, Président du Tribunal de Commerce de Besançon,

Assisté de l'un des greffiers associés, Me François BORON ou Me Alain PIERRAT,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100, L.242-8, L.242-10 ainsi que les articles R225.64 R 225.70 du Code de Commerce

Accordons à la SAS OLENNA,
Dont le siège est situé 113, rue des artisans 25300 DOUBS,
RCS BESANCON 478472574

un délai supplémentaire expirant le 31 juillet 2019,

pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui doit délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Fait à Besançon, le 05/04/2019

L'un des Greffiers associés


A - Esmer

Le Président
Mr Pierre BOURGEOIS

